



**RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale Académique
de l'Enseignement Supérieur,
de la recherche et de l'innovation**

Aix-en-Provence, le 25 octobre 2024

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR,
RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE, CHANCELIER DES UNIVERSITES**

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L715-1 à 3 ;
- Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif, établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;
- Vu** le décret n°2010-1035 en date du 1^{er} septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains établissements publics de l'Etat, et notamment son article 6 ;
- Vu** le décret du 23 octobre 2024 portant nomination du recteur de la région académique de La Réunion, recteur de l'académie de La Réunion - M. MEHDI Rostane ;

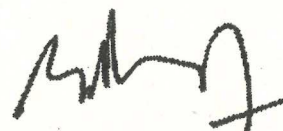
Considérant qu'il importe de procéder à la désignation d'un administrateur provisoire chargé d'assurer la gestion des affaires courantes de l'établissement jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur de l'Institut ;

ARRETE

Article 1er : Monsieur Franck BIGLIONE, maître de conférences, est nommé administrateur provisoire de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, à compter du 25 octobre 2024 et jusqu'à la désignation d'un nouveau directeur. L'administrateur provisoire dispose de l'intégralité des pouvoirs attachés aux fonctions de directeur de l'IEP ;

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage dans les locaux et sur le site internet de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence. Il sera également publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Provence Alpes Côte d'Azur ;

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la région académique Provence Alpes Côte d'Azur et Madame la secrétaire générale de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.


Benoît DELAUNAY